AMUNDI SOCIAL BONDS - I EUR

REPORTING

Communication Publicitaire

31/12/2022

OBLIGATAIRE ■

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **880,88 (EUR)**
Date de VL et d'actif géré : **30/12/2022**
Actif géré : **318,41 (millions EUR)**
Code ISIN : **FR0013531241**
Indice de référence : **Aucun**

Objectif d'investissement

En souscrivant à AMUNDI SOCIAL BONDS, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif de gestion du fonds est la recherche de performance sur la durée de placement recommandée de 3 ans en s'exposant aux marchés de taux internationaux en finançant des projets à dimension sociale et en intégrant des critères ESG dans le processus de construction du portefeuille.

Profil de risque et de rendement (SRRI) (Source : Fund Admin)

1 **2** 3 4 5 6 7

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)

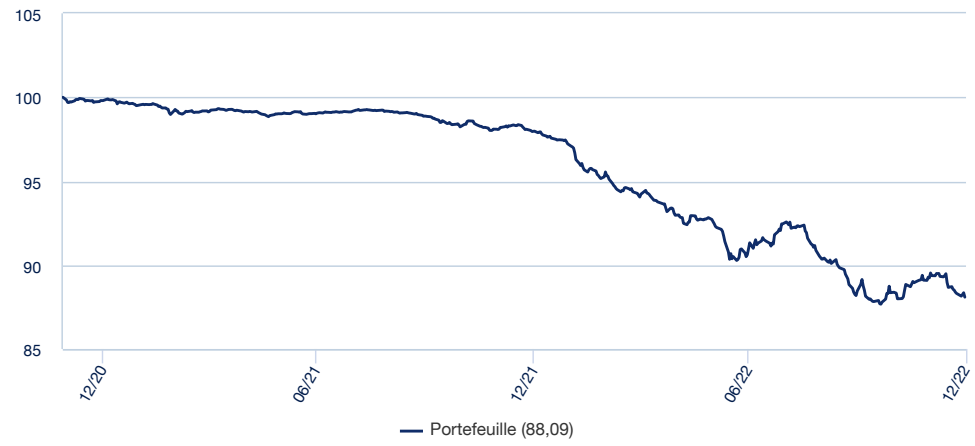

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le
Depuis le	31/12/2021	30/11/2022	30/09/2022	31/12/2021	-	-	27/11/2020
Portefeuille	-10,09%	-1,29%	-0,41%	-10,09%	-	-	-11,91%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2022	2021	2020	2019	2018
Portefeuille	-10,09%	-1,83%	-	-	-

* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Indicateurs (Source : Amundi)

	Portefeuille
Sensibilité [1]	2,86
Notation moyenne	A
Taux de rendement	3,24%
SPS [3]	4,39
Spread moyen [2]	76
Nombre de lignes	142

[1] La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

[2] Spread : différence de rendement entre une obligation et son emprunt d'Etat de référence (Allemagne dans le cas de la zone Euro)

[3] SPS: Sensibilité Pondérée par le Spread

Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	3,26%	-	-
Ratio de Sharpe	-3,10	-	-

Analyse des rendements (Source : Fund Admin)

	Depuis le lancement
Baisse maximale	-12,33%
Moins bon mois	08/2022
Moins bonne performance	-2,28%
Meilleur mois	07/2022
Meilleure performance	1,64%

AMUNDI SOCIAL BONDS - I EUR

REPORTING

Communication Publicitaire
31/12/2022

OBLIGATAIRE

Isabelle Vic-Philippe

Responsable Euro Aggregate

Alban de Faÿ

Gérant de portefeuille

Commentaire de gestion

Les Banquiers centraux sont à l'origine du mouvement des taux du mois de décembre. La FED, la BOE et la BCE ont remonté leurs taux directeurs respectifs de +50bps lors des dernières réunions de l'année situées après la mi-décembre. La Banque du Japon (BOJ) a même écarté les bornes de la fourchette de fluctuation du taux 10 ans de 25bps. L'autre évènement marquant est l'abandon de la politique zéro Covid en Chine, a priori positif pour l'activité, se traduisant par une flambée épidémique qui pourrait enrayer à nouveau les chaînes de production.
Si le pas de hausse diminue, le discours de banquiers centraux réitère l'inquiétude unanime vis-à-vis de l'évolution des prix. La Réserve fédérale s'inquiète toujours des conditions tendues sur le marché du travail alors même que la hausse des prix décélère depuis 5 mois et que les indicateurs avancés d'activité (PMI) poursuivent leur déclin. Le discours le plus dur a été délivré par la BCE qui pointe plusieurs risques sur le front de l'inflation à l'occasion de ses nouvelles prévisions. D'abord, si le pic de la hausse des prix pourrait être atteint (10,1% en novembre contre 10,6% en octobre) la décélération n'est pas entamée. C. Lagarde craint un sursaut en janvier et février à l'occasion du renouvellement de nombreux contrats d'approvisionnement en énergie. De plus, la BCE n'a encore aucune certitude sur l'ampleur du rattrapage salarial d'autant que les mesures fiscales décidées depuis septembre préservent le potentiel de consommation. La résilience des indicateurs d'activité avancés corrobore cette vision. Clairement, la BCE prévient qu'elle envisage de mener les taux directeurs en territoire restrictif bien au-delà de ce qu'envisageait le marché obligataire et de les y maintenir plus longtemps.
En conséquence, les taux se sont orientés à la hausse à la mesure des indications données par les banquiers centraux : le taux 10 ans américain progresse de 27bps à 3,87% alors que le taux à 10 ans allemand monte de 64bps (à 2,56%) comme le taux à 2 ans et celui à 5 ans. Seul le taux du segment 30 ans augmente de 73bps à 2,55%, exprimant peut-être les craintes sur la capacité d'absorption des programmes d'émissions records en 2023 en l'absence d'acheteurs de poids comme la BCE et les investisseurs japonais. Les spreads de crédit se sont resserrés de 12bps en décembre soit une performance supérieure aux emprunts d'états de même maturités de +0.74%. L'absence d'activité, notamment sur le primaire, pourrait expliquer ce comportement différent et nous attendons le test de la réouverture du marché en janvier. D'ailleurs seul l'Union européenne est venue émettre une obligation sociale pour 6.55 mds d'euros dans le cadre du programme SURE de préservation de l'emploi. Nous avons participé à cette opération de maturité 2037.
Pour l'avenir, nous maintenons notre position prudente en matière de crédit. Un véritable revirement de politique des banques centrales n'est pas encore envisageable, étant donné la persistance de l'inflation et la forte volonté de la combattre. Du côté de la croissance, la baisse des bénéfices, la diminution de la demande des consommateurs et la hausse des coûts de financement devraient ajouter au malaise des investisseurs. Cela dit, le contexte économique incertain et les valorisations obligataires attractives rendent le crédit de haute qualité plus attrayant pour les investisseurs, qui devraient continuer de revenir dans cette classe d'actifs.

Si la performance absolue du portefeuille est pénalisée par la hausse des taux, nos positions permettent d'en amoindrir l'impact, notamment la faible exposition au risque de taux.
Nous avons d'ailleurs augmenté la sous exposition au risque de taux sur la partie intermédiaire (10 ans) de la courbe de taux. La prime de terme reste très basse et pourrait se reconstituer à partir du moment où le taux terminal sera bien anticipé. La BCE souhaite aller au-delà de 3% et vise probablement 3,5%. La question cruciale de 2023 reste le point d'atterrissage de l'inflation qui conditionnera le degré de resserrement des Banques centrales et de la BCE en particulier.

Répartition par secteur (Source : Amundi)

En sensibilité (Source : Amundi)

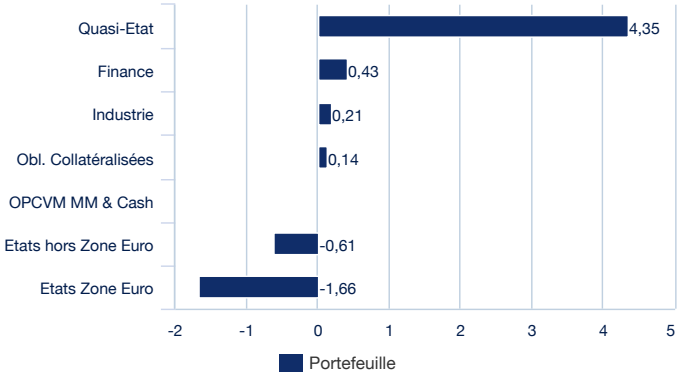

Dérivés inclus

En pourcentage d'actif *

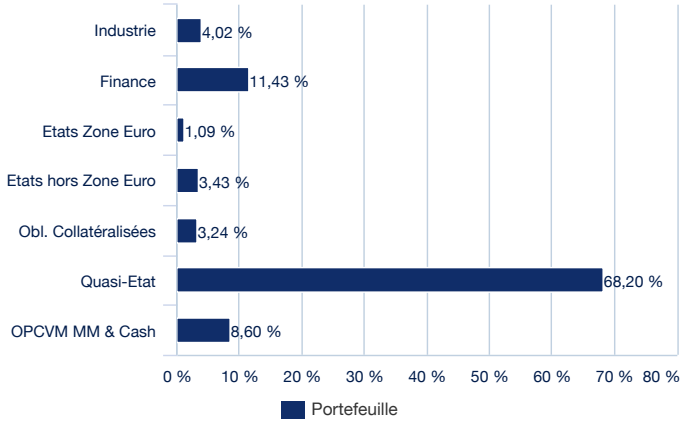

* Le total peut être différent de 100%, car le cash différé est exclu

Répartition par maturités (Source : Amundi)

OBLIGATAIRE

En sensibilité (Source : Amundi)

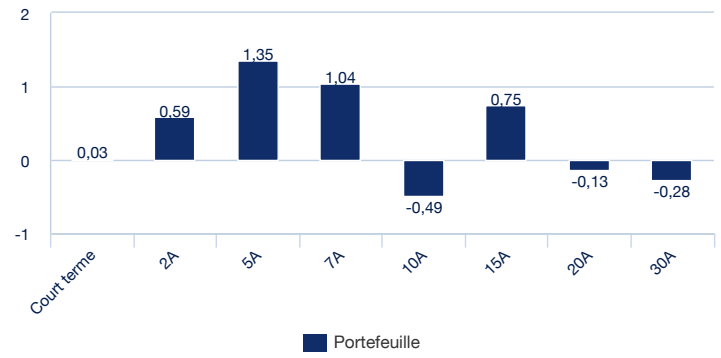

Dérivés inclus

En pourcentage d'actif *

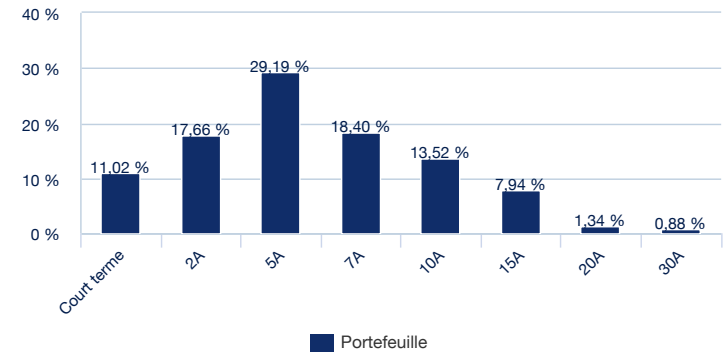

* Le total peut être différent de 100%, car le cash différé est exclu

Répartition par pays (Source : Amundi)

En sensibilité (Source : Amundi)

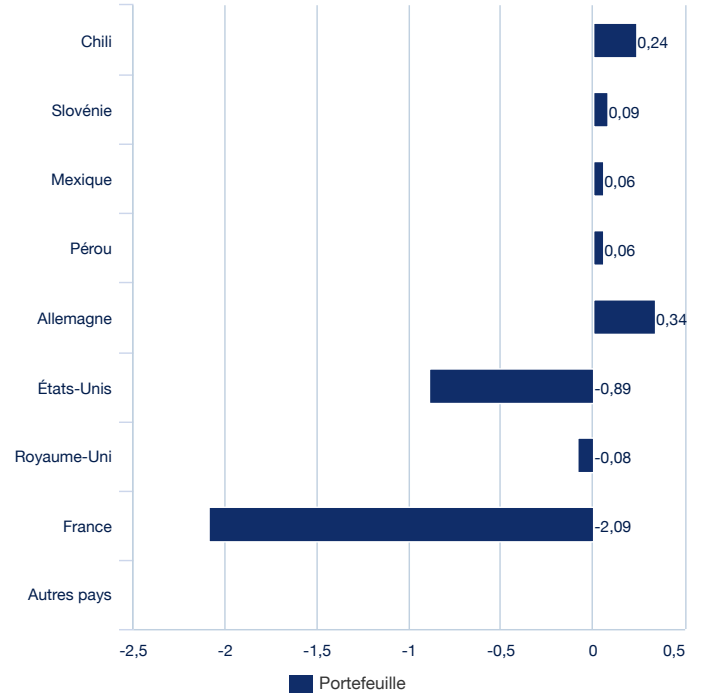

Uniquement Titres d'Etats
Dérivés inclus

En pourcentage d'actif

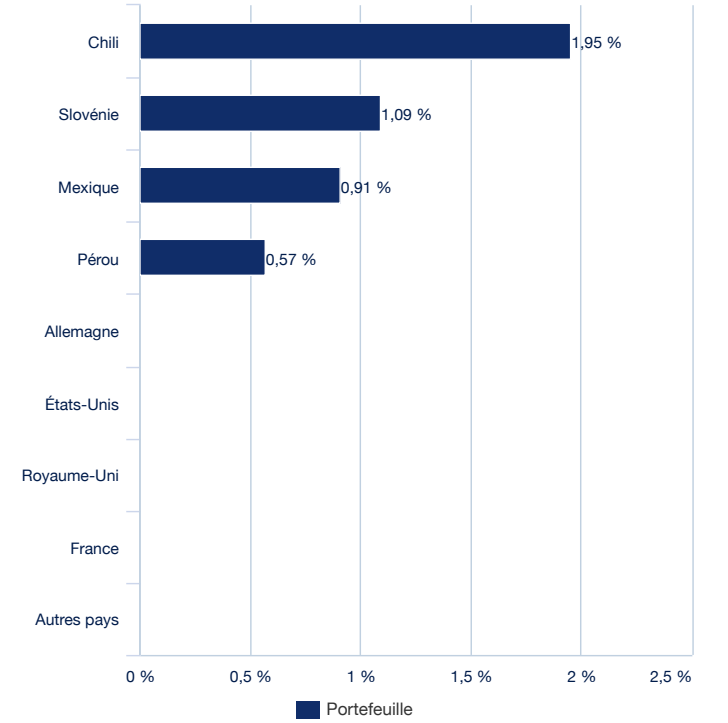

Uniquement Titres d'Etats

Répartition par notation (Source : Amundi)

OBLIGATAIRE

En sensibilité (Source : Amundi)

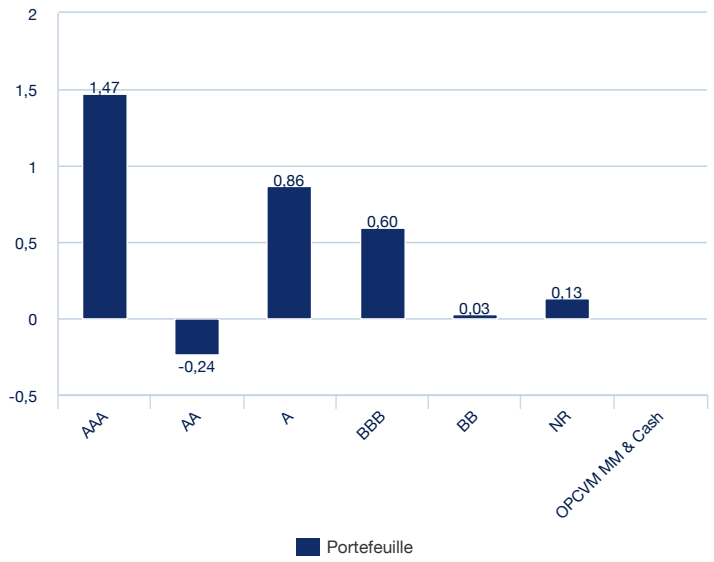

En pourcentage d'actif *

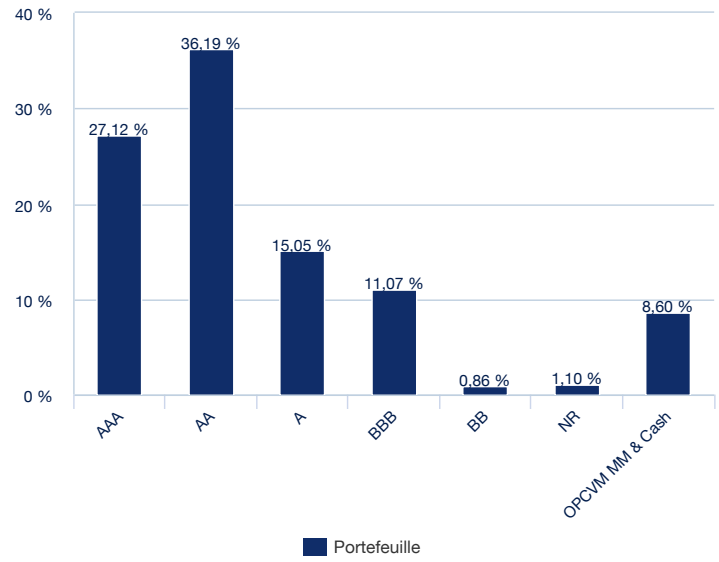

Dérivés inclus

* Le total peut être différent de 100%, car le cash différé est exclu

	Ecart (P - I)
Principales surpondérations	-
Agences	39,39%
Supranationaux	28,81%
Banking SP	6,29%
Banking SNP	4,53%
Etats hors Zone Euro	3,43%
Principales sous-pondérations	-

Indicateurs de risque historique (Source : Amundi)

En sensibilité (Source : Amundi)

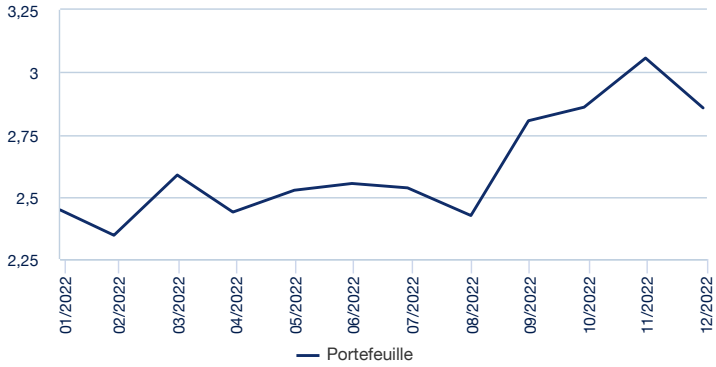

SPS (%, source : Amundi)

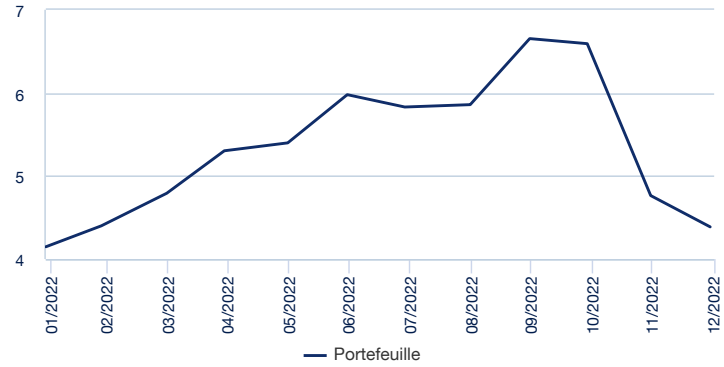

Les principaux émetteurs (Source : Amundi)

OBLIGATAIRE

	Secteur	% d'actif	Sensibilité	SPS Portefeuille
Emetteurs Etats	-	-	-	-
CHILE	Etats hors Zone Euro	1,95%	0,24	0,37%
SLOVENIA	Etats Zone Euro	1,09%	0,09	0,12%
UNITED MEXICAN STATES	Etats hors Zone Euro	0,91%	0,06	0,13%
PERU	Etats hors Zone Euro	0,57%	0,06	0,16%
Emetteurs hors Etats	-	-	-	-
EUROPEAN UNION	Quasi-Etat	13,40%	0,94	0,58%
CADES	Quasi-Etat	12,03%	0,53	0,34%
UNEDIC ASSEO	Quasi-Etat	10,36%	0,62	0,49%
INTL DEVELOPMENT ASSOC	Quasi-Etat	3,88%	0,48	0,31%
BIRD - IBRD	Quasi-Etat	3,53%	0,17	0,07%
COUNCIL OF EUROPE DVPMT BK	Quasi-Etat	2,88%	0,13	0,08%
ACTION LOGEMENT SERVICES	Quasi-Etat	2,71%	0,27	0,28%
CAIXABANK SA	Finance	2,12%	0,07	0,15%
AGENCE FRSE DEVELOPMENT	Quasi-Etat	1,99%	0,13	0,11%
BNG BANK NV	Quasi-Etat	1,85%	0,18	0,13%
INST CRDTO OFCL(ICO)-STATE GTY	Quasi-Etat	1,85%	0,04	0,02%
COMUNIDAD DE MADRID	Quasi-Etat	1,75%	0,12	0,14%
INTL FIN FAC FOR IMMUNISATION	Quasi-Etat	1,71%	0,05	0,02%
KHFC-KOREA HOUSING FINANCE CO	Obl. Collatéralisées	1,67%	0,06	0,06%
NEDERLANDSE WATERSCHAPSBANK	Quasi-Etat	1,59%	0,14	0,10%

Allocation des fonds par Catégorie de Projets et Population Cible

Catégorie de Projets

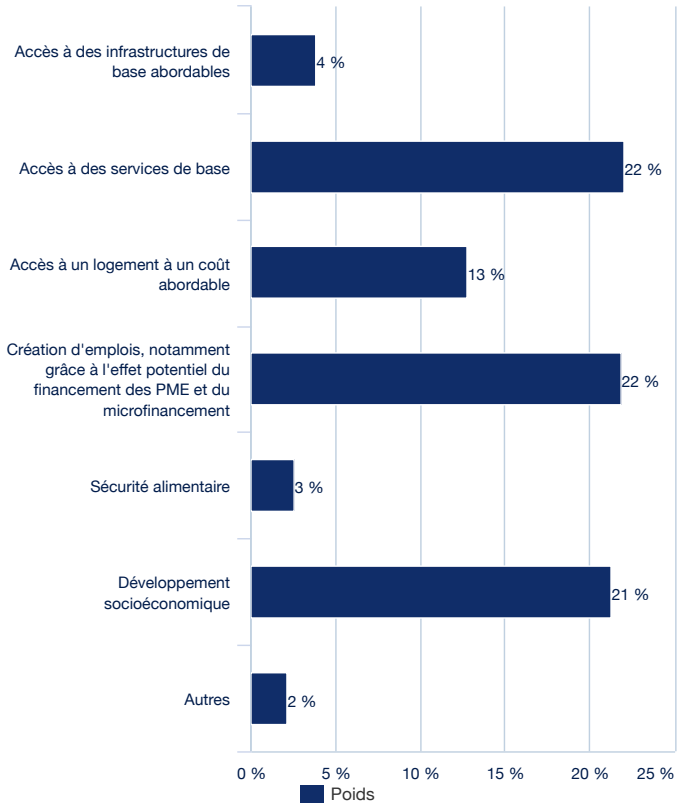

Population Cible

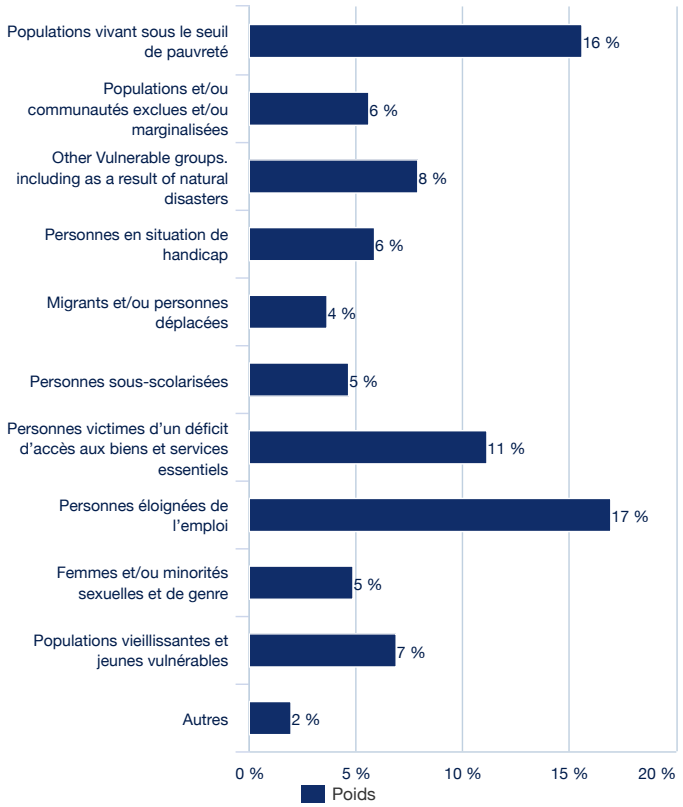

Allocation des fonds par zone géographique

OBLIGATAIRE

Zone Géographique

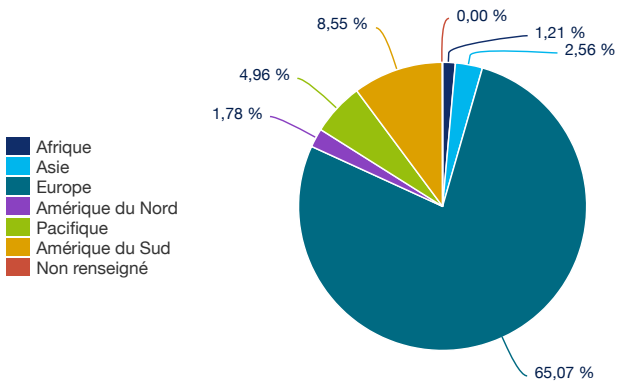

Répartition de la région Europe par pays

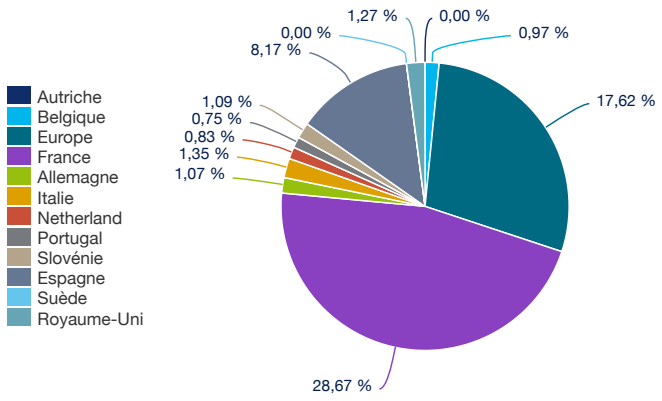

Objectifs de développement durable

Liste des objectifs de développement durable

Top 5 ODD - % d'obligations se référant aux ODD suivants

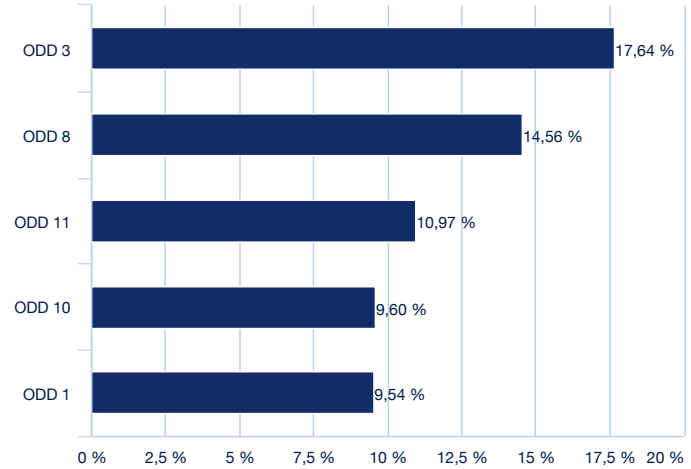

* Statistique basée sur la publication de l'émetteur. Chaque obligation sociale/durable peut contribuer à plusieurs ODD

OBLIGATAIRE ■

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme Juridique	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création du compartiment/OPC	27/11/2020
Date de création de la classe	27/11/2020
Devise de référence de la classe	EUR
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	FR0013531241
Code Reuters	-
Code Bloomberg	AMSBICE FP
Souscription minimum: 1ère / suivantes	100 Part(s) / 1 millième part(s)/action(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 12:25
Frais d'entrée (maximum)	0,00%
Frais de gestion directs annuels maximum	0,80%
Commission de surperformance	Non
Frais de sortie (maximum)	0,00%
Frais courants	0,55% (prélevés)
Durée minimum d'investissement recommandée	3 ans
Historique de l'indice de référence	27/11/2020 : Aucun

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHESE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

L'information contenue dans ce document est exclusivement destinée aux investisseurs institutionnels, aux investisseurs professionnels, « qualifiés » ou spécialisés et aux intermédiaires financiers. Elle n'est pas destinée à être distribuée au grand public, à la clientèle de particuliers et aux clients d'institutions financières quelle que soit la juridiction en vigueur ni aux « Ressortissants des États-Unis ». De plus, tout destinataire de l'information doit être reconnu dans l'Union européenne comme investisseur « Professionnel » tel que le définit la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 sur les Marchés d'Instruments Financiers (« MIFID ») ou chaque réglementation nationale et dans le cas de la Suisse comme « Investisseur qualifié » au sens de la loi fédérale suisse du 23 juin 2006 sur les organismes de placement collectif (CISA), de l'Ordonnance d'exécution du 22 novembre 2006 et de la circulaire FINMA 2013/9 sur la distribution de placements collectifs. L'information ne peut en aucune manière être distribuée au sein de l'Union européenne à un investisseur non « Professionnel » tel que le définit la directive MIFID ou, en Suisse, à un investisseur qui ne répond pas à la définition d'« Investisseur qualifié » selon la législation et la réglementation en vigueur.

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

« E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets…).
« S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail…).
« G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires …).

ISR selon Amundi

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)

Un portefeuille ISR suit les règles suivantes :

1-Exclusion des notes E,F et G[1]
2-Notation globale du portefeuille supérieure ou égale à C
3-Notation globale du portefeuille supérieure à la notation de l'indice de référence/univers d'investissement
4-Notation ESG de 90% minimum du portefeuille[2]

Note ESG moyenne (source : Amundi)

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

Du portefeuille[2]

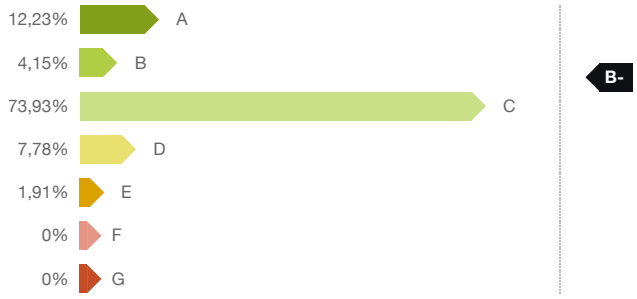

Couverture de l'analyse ESG[2] (Source : Amundi)

Nombre d'émetteurs	63
% du portefeuille noté ESG[2]	100%

[1] En cas de la dégradation de la notation d'un émetteur en E, F ou G, le gérant dispose d'un délai de 3 mois pour vendre le titre. Une tolérance est autorisée pour les fonds buy and hold.
[2] Titres notables sur les critères ESG, hors liquidités.
[3] L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur, il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.
Pour plus d'information, vous pouvez consulter le code de transparence du fonds disponible sur les sites de la société de gestion et de l'AFG http://www.afg.asso.fr.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux “US Persons”. Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l’Union Européenne, les investisseurs “Professionnels” au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 “MIF” ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l’offre en Suisse est concernée, les “investisseurs qualifiés” au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l’Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l’Union Européenne à des investisseurs non “Professionnels” au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d’“investisseurs qualifiés” au sens de la législation et de la réglementation applicable.